

Procès-verbal de la séance du 28 octobre 2021.

Le 28 octobre 2021 à 20h00, le Conseil Municipal de Villeréal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Guillaume MOLIERAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **21 octobre 2021.**

Présents : Guillaume MOLIERAC, Françoise LAURIERE, Jean-Jacques CAMINADE, Rolande PITON, Christophe VECCHIOLA, Jean-Pierre LECLAIR, Marie-Christine DEBLACHE, Sylvie AVEZOU, Christelle BOUDONNAT-BLAVETTE, Thomas GASSELING, Iris TRYSTRAM, Pierrick TROUSSELLE.

Représentés : Magali BULIT procuration à Rolande PITON
Maxime CHEROUX-VALADIE procuration à Guillaume MOLIERAC

Absent excusé : Jean-Raymond CRUCIONI

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière séance. En l'absence d'observation il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire. Madame Rolande PITON ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2021-068	<u>Décision modificative n°03 Virement de crédits</u>	7-1-2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune de Villeréal,

Suite aux nombreux orages de septembre et octobre, il y a lieu de poser un écran sous toiture sur la partie du versant nord de l'école maternelle afin d'éviter des infiltrations d'eau récurrentes. L'entreprise Arfeuil propose un devis de 7.114,40€ HT soit 8.537,28€ TTC.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédits entre opération dans la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021.

Imputations de dépenses

Articles	Désignation article	Opération	Montant réel	Opérations Ordre	
				Sect. à sect.	Intérieur sect.
2313	Construction	45-Rénovation Thermique Maternelle	-4.380,00€		
2313	Construction	30-Travaux Bâtiments	4.380,00€		
		Totaux			

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Autorise** la décision modificative n°03 afin de pouvoir effectuer les travaux.
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2021-069	<u>Modification du tableau des effectifs – Suppression d'emploi</u>	4-1-3

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade, des promotions internes ou des créations d'emplois.

En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique du CDG47 en date du 14/09/2021 pour la suppression de l'emploi suivant :

- Adjoint Technique à temps non complet.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 26/05/2021,

Monsieur le Maire propose :

- La suppression du poste d'Adjoint Technique à temps non complet (24h00) à compter du 29/10/2021,
- Le tableau des effectifs suivant:

TITULAIRES				
Filière - Grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	1	1	0
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	1	1	
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	1	1	
Adjoint Administratif principal de 2ème classe	C	1	1	
Adjoint Administratif	C	1	1	
Adjoint Administratif (mis à disposition Bibliothèque au 17/08/2020)	C	1	1	
TOTAL		6	6	
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint Technique principal de 2ème Classe	C	3	3	0
Adjoint Technique	C	5	3	0
Adjoint Technique	C	2	2	20h00
Adjoint Technique	C	2	2	25h00
Adjoint Technique	C	1	1	31h00
TOTAL		13	11	

Après en avoir délibéré les membres de l'assemblée présents ou représentés décident à l'unanimité :

- **D'adopter** le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 29/10/2021.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N°	OBJET	NOMENCLATURE
2021-070	<u>Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : mise à jour</u>	

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu la délibération du 05 septembre 2012 relative à la validation du Plan Communal de Sauvegarde ;
Considérant que le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, doit assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique sur le territoire de sa commune,

Considérant que la mise à jour du support est indispensable au maintien d'un dispositif opérationnel de gestion de crise ;

Considérant le renouvellement de l'assemblée

Après en avoir délibéré les membres de l'assemblée présents ou représentés décident à l'unanimité :

- **De prendre** acte des modifications portées au Plan Communal de Sauvegarde et de l'approuver tel joint à la présente.
- **D'autoriser** le Maire à signer tous actes, documents et pièces relatifs à la mise à jour du PCS.

Questions diverses.

Madame Tristam demande si les élus, à l'instar des agents municipaux, peuvent bénéficier d'une formation aux premiers secours. Monsieur Leclair indique que lors de l'installation des défibrillateurs dans le village, une formation avait été dispensée. Les agents municipaux sont formés régulièrement aux gestes de premier secours.

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'œuvrer en collaboration avec le cabinet médical pour trouver un quatrième médecin.

Monsieur le Maire rencontre le président d'Habitayls le vendredi 29 octobre. Ensemble, ils vont mener une réflexion sur la gérance par la commune des logements à Montlabour pour les personnes en perte d'autonomie. Monsieur le Maire doit demander à cet office HLM de trouver une solution pour les logements à Saint Roch qui sont inondés dès qu'il y a de fortes précipitations.

Un médecin coordinateur vient d'être nommé à l'EHPAD, il sera à Villereal tous les jeudis.

Monsieur le Maire et Madame Laurière ont rencontré Madame Descones, assistante sociale et directrice du CMS de Fumel. Une réflexion est menée pour savoir si ECLATS pourrait accueillir les permanences des assistantes sociales dans leurs locaux. Madame Canot, assistante sociale, nommée sur le secteur de Villereal a déjà fait un énorme travail.

Monsieur le Maire et Monsieur Caminade ont visité l'office de tourisme de Monflanquin ; ce bâtiment abrite plusieurs associations et le musée. Les locaux de l'office de Villereal ayant davantage d'espace disponible, il est prévu d'y installer « un bac office ».

Monsieur Caminade indique que les travaux de rénovation du système de chauffage de l'école maternelle sont en cours pendant ces vacances de la Toussaint.

Monsieur le Maire annonce que des casiers vont être confectionnés pour permettre aux élèves de l'élémentaire de ranger leur serviette après le repas.

Monsieur le Maire revient sur le projet d'installation d'un city stade ; il souhaite s'appuyer sur le plan de relance de l'Etat pour obtenir le maximum de subventions possible.

Monsieur le Maire évoque la demande d'administrés qui souhaitent acheter un chemin communal desservant leur propriété. La commune va préparer le dossier.

Monsieur le Maire fait savoir que le montant définitif des travaux de la salle multi-activités de l'élémentaire est plus élevé que le montant prévisionnel, il est donc nécessaire de revaloriser les honoraires de l'architecte pour un montant de 5.935,00€ HT.

La rénovation électrique de l'église est prévue pour 2022. Un courrier adressé à la DRAC va également faire part de la pose d'une grille de sécurité pour protéger les œuvres liturgiques.

Monsieur Leclair demande que le conseil décide des dates de marchés hebdomadaires pour les fêtes de fin d'année. Il est décidé que le marché aura lieu les vendredis 24 et 31 décembre 2021.

Madame Laurière informe qu'un intervenant social, rattaché à la gendarmerie de Penne d'Agenais, peut être sollicité en cas de litiges familiaux.

Elle annonce également que les élèves de l'école participeront à la ronde à vélo de l'USEP en 2022.

Monsieur le Maire signale que l'inauguration de la salle multi-activité aura lieu le mercredi 15 décembre à 18h.

Monsieur Caminade prévient que des travaux de voirie se feront prochainement dans la rue Mirabeau et qu'un audit, mené par EAU47, est prévu sur le réseau d'assainissement, auprès des particuliers.

Madame Boudonnat-Blavette déclare que les questionnaires élaborés par ECLATS pour sonder les besoins et envies des habitants et des associations, sont joints au journal de Villeréal.

Madame Deblache demande si le service technique peut procéder au nettoyage de l'église plusieurs fois par an.

Monsieur Leclair souhaite que Monsieur le Maire fasse un compte rendu de l'assemblée générale des Plus Beaux Villages de France. Monsieur le Maire en fait le compte rendu.

Mercredi 1^{er} décembre : Bureau municipal.

Mercredi 8 décembre : Conseil Municipal à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h20.